

**AFP de VALLORCINE**  
**Mairie**  
**74660 - VALLORCINE**

**Réunion du Syndicat du 29 mars 2022**

Ouverture de la Séance à 10h00

Etaient présents :

- M Michel ZANNONI, Mme Corinne MUGNIER, Messieurs Jean-Paul CLARET, Claude BURNET, André BOZON, Jean-François DESHAYES, Gérard BURNET, Gilbert DUNAND, David VALLAS, René ANCEY, Guy ANCEY et André DEVILLAZ
- Monsieur Jérémy VALLAS, Maire de Vallorcine
- Madame Nathalie BERNHARDT, secrétaire
- Monsieur Emmanuel COGNET SEA 74

Absents excusés : Messieurs Samuel ANCEY-SERVAIRE et Hubert EHRET

**L'ordre du jour :**

- Approbation du compte administratif 2021
- Approbation du compte de gestion 2021
- Affectation du résultat
- Vote du budget primitif 2022
- Assurance groupe UAFA de Haute-Savoie 2022
- Cotisation UAFA de Haute-Savoie 2022
- Consultation d'entreprises Projets la Villaz – Les Montets
- Informations et questions diverses

**1. Approbation du compte administratif 2021**

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
<b>COMPTE ADMINISTRATIF</b>						
Résultats reportés		4 565.78		3 964.07		8 529.85
Opérations de l'exercice	0.00	6 067.22	6 658.28	9 863.46	6 658.28	15 930.68
<b>TOTAUX</b>	0.00	10 633.00	6 658.28	13 827.53	6 658.28	24 460.53
Résultats de clôture		10 633.00		7 169.25		17 802.25
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	0.00	10 633.00	6 658.28	13 827.53	6 658.28	24 460.53
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		10 633.00		7 169.25		17 802.25

**2. Compte de gestion 2021**

Le syndicat réuni sous la présidence de Monsieur Michel ZANNONI , Président, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des

comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **3. Affectation du résultat**

Le Syndicat, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 :

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021
- Constatant que le Compte Administratif 2021 présente un excédent de fonctionnement de : 7 169.25 €
- Vu l'excédent d'investissement s'élevant à : 10 633.00€

**Décide** de procéder à l'affectation du résultat au budget primitif de l'exercice 2022 comme suit :

- compte 002 – Excédent antérieur reporté de fonctionnement = 7 169.25€

### **4. Vote du budget primitif 2022**

Le Syndicat après en avoir délibéré vote le Budget Primitif de l'exercice 2022 qui s'équilibre par section en dépenses et recettes comme suit :

<b>Section fonctionnement</b>	<b>12 139.25 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>98 918.00 €</b>

Le compte administratif 2021 ayant été voté avant le Budget primitif 2022, l'affectation du résultat est inscrite au budget primitif

### **5. Assurance groupe UAFA de Haute-Savoie 2022**

Monsieur le Président rappelle au syndicat que l'Union des Associations Foncières Autorisées de Haute-Savoie (UAFA) a souscrit une assurance-groupe proposée par GROUPAMA depuis le 1er juillet 2017 pour le compte des AFP de Haute-Savoie.

Cette assurance groupe a été renégocié avec l'assureur en 2020 permettant :

- **une cotisation de base de 250,00 € couvrant jusqu'à 62 500,00 € de travaux, le taux de 0.40% sur le montant de travaux s'appliquant au-delà.**
- **un plafond maximum de cotisation fixé à 1 750,00 € (correspondant à 437 500 €)**

Pour rappel, la cotisation est calculée sur le montant de travaux de l'exercice précédent et cette assurance groupe assurera :

- La responsabilité civile de l'AFP,

- La responsabilité personnelle des dirigeants,
- Les accidents corporels, décès, incapacité, indemnités journalières pour les membres, l'exécutif et les bénévoles participants aux actions organisées (chantiers volontaires, visites alpages)
- La responsabilité maître d'ouvrage – maître d'ouvrage délégué pour couvrir les risques pendant la durée des travaux,
- La défense juridique

**Monsieur le Président indique que la cotisation de 2022 sera de 250,00 euros compte tenu du volume de travaux réalisés en 2021 dont le montant apparaissant au compte administratif 2021 est de 0,00 euros.**

*Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Syndicat :*

1. Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2022
2. Donne pouvoir à Monsieur le Président pour appliquer ces décisions, signer les documents et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

#### **6. Cotisation UAFA de Haute-Savoie 2022**

Monsieur le Président demande à Emmanuel COGNET de faire le point sur la cotisation à l'UAFA.

Pour 2022, l'UAFA maintient la cotisation de base à la somme de **110 euros**.

Elle se décompose de la façon suivante :

- Cotisation à la Société d'Economie Alpestre
- Contribution à la cotisation à l'Association des Maires pour la mise à disposition de logiciel
- Contribution à la cotisation à la compagnie d'assurance pour le suivi du contrat groupe

Monsieur le Président rappelle, qu'à côté de cette part administrative fixe arrêtée à 110 euros, **une participation pour les services que l'Union effectue pour l'AFP sera sollicitée.**

Les services demandés concernent :

- La mise à jour du périmètre de l'AFP et chargement des données avec l'appui de la Régie des Données Informatiques 74
- La déclaration fiscale et transfert des données aux services de la Direction Générale des Impôts Fonciers

**qui s'élèvent à un montant total de 146,09 euros.**

**Ainsi Monsieur le Président propose de budgétiser la somme de 256,09 €.**

*Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Syndicat :*

3. Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2022
4. Donne pouvoir à Monsieur le Président pour appliquer ces décisions, signer les documents et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

#### **7. Consultation d'entreprises Projet La Villaz et les Montets**

Monsieur le Président ainsi qu'Emmanuel COGNET de la SEA74 présentent les projets de travaux qui avaient été identifiés en 2021 concernant les secteurs de La Villaz et des Montets. S'agissant du projet de La Villaz, il est proposé de mettre en œuvre une opération de reconquête pastorale en contiguïté du pâturage existant de ce secteur. Cette zone identifiée située à l'aval de la desserte forestière de Barberine représente une surface de 1,60 hectares

environ. Elle est peuplée d'accrus forestiers de 1ère génération majoritairement composées de feuillus et de quelques résineux de faible valeur.

Après discussion, il est proposé d'effectuer une consultation d'entreprises pour ce projet où la valorisation en bois énergie et utilisation locale sera privilégiée en fonction des offres des entreprises.

Le projet relatif aux Montets consiste à éliminer les affleurements rocheux et blocs situés dans le pâturage afin d'améliorer les conditions de fauche par le locataire, la Ferme de Vallorcine. Ces travaux se réaliseront à la pelle mécanique avec enlèvement des matériaux et mise en tas aux lieux fixés par l'AFP

Après discussion, il est proposé d'effectuer une consultation d'entreprises pour ce projet.

***Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Syndicat :***

1. Donne mandat à Monsieur le Président pour lancer une consultations d'entreprises concernant les projets de La Villaz et des Montets.
2. Donne pouvoir à Monsieur le Président pour appliquer ces décisions, signer les documents et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

**Informations et questions diverses :**

- Monsieur le maire informe les membres de l'AFP de la prochaine construction de d'un bâtiment de stockage de plaquettes bois énergie pour la chaufferie de Vallorcine, projet porté financièrement par la communauté de communes de Chamonix Mont Blanc.

Monsieur Cagnet rappelle que dans le cadre du plan simple de gestion de la forêt de l'association syndicale autorisée de l'AFP de Vallorcine, il a été inscrit que « *Par ailleurs, la mise en place de ce PSG se situe dans le prolongement de l'initiative portée par la Commune de Vallorcine d'avoir procédé à la mise en place d'une chaufferie bois collective au cœur du village en 2011. La caractéristique des jeunes peuplements de Vallorcine devrait permettre de valoriser un certain volume de bois dans le cadre de cette filière locale. La mobilisation de la ressource bois-énergie locale sera plus évidente lorsque la plateforme de stockage et séchage en projet à court terme en collaboration avec la Communauté de Commune sera opérationnelle* ».

- L'assemblée générale n'ayant pas pu avoir lieu en décembre, le président propose de la faire fin mai-début juin 2022.